

Le **mardi 25 avril 2017** à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 18 avril 2017 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 27 mars 2017
- Restauration des toitures et charpentes de l'église – Phase Avant-Projet Définitif
- Réfection des peintures des menuiseries extérieures bois des bâtiments multifonctions – Devis
- Aménagement d'une nouvelle chaîne de lavage – Travaux en moins-value
- Devenir du local de l'ancien restaurant « La Selloise »
- Conception et impression du bulletin communal
- CLSH de Luitré – Demande de subvention 2017
- Contrat emploi d'avenir
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Fougères Agglomération – Commission Locale des Transferts de Charges- Désignation des membres

Etaient présents : M. DESHAYES, PERRIER, Mme GELOIN, M. TRAVERS, Mme MARTIN, MM. GILBERT, BRYON, LALOE, TALIGOT, ROGER, CARRE, Mme PEU, M. BARON et Mme JEHAN

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme MARTIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 27 mars 2017, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

M. le Maire propose aux élus d'inscrire à l'ordre du jour les questions supplémentaires suivantes :

- Cession du lave-vaisselle frontal Electrolux
- Modification de la délibération n°22/2017 « Subventions 2017 »

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

RESTAURATION DES TOITURES ET CHARPENTES DE L'EGLISE – PHASE AVANT PROJET DEFINITIF

Documents incomplets à ce jour.

REFECTION DES PEINTURES DES MENUISERIES EXTERIEURES BOIS DES BATIMENTS MULTIFONCTIONS – DEVIS

Les peintures des menuiseries extérieures bois des bâtiments communaux dont les bâtiments multifonctions en grande partie, ont besoin d'être refaites. Trois devis ont été sollicités mais un seul a été reçu en mairie :

- Coupé Bernard de Luitré : 6 625.71 € TTC

Le conseil municipal accepte ce devis et autorise M. le Maire à le signer.

AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE CHAINE DE LAVAGE – TRAVAUX EN MOINS VALUE

Par délibération n°88 du 20/12/2016, le conseil municipal a attribué à JD Euroconfort l'aménagement de la nouvelle chaîne de lavage de la salle Lancelot pour un montant de 18 957,20 € H.T.

Dans ce montant était prévu un forfait de 4 976 € HT. pour les petits travaux de carrelage, faïence, plomberie et électricité. Il s'est avéré que l'alimentation électrique du lave-vaisselle n'était pas à remplacer, ce qui représente une moins-value de 500 € H.T. Le montant de l'opération passe donc à 18 457,20 € H.T.

M. le Maire propose de valider ces travaux en moins-value et de l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

DEVENIR DU LOCAL DE L'ANCIEN RESTAURANT « LA SELLOISE »

Une nouvelle annonce est parue mi-mars pour communiquer sur la vacance du local afin d'attirer une activité mais aucun contact n'a été établi. Ce local est vacant depuis deux ans.

Après discussion, Mme Guillerm, architecte conseil, va être contactée pour étudier la faisabilité d'une transformation du local en logement.

CONCEPTION ET IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL

Artisa Imprim conçoit et imprime les bulletins municipaux depuis juillet 2014. Un nouveau devis a été sollicité, le prix par bulletin est de 3,8821 € H.T.

La prestation comprend, deux fois par an, la conception et mise en page à partir des textes et photos fournis par la mairie puis l'impression. Le bulletin comprenant 6 feuillets A3, couverture incluse, imprimés recto-verso, est entièrement en couleur.

Le conseil municipal, étant satisfait des prestations effectuées par Artisa Imprim, décide d'accepter ce devis et autorise M. le Maire à le signer.

ACCUEIL DE LOISIRS DE LUITRE – DEMANDE DE SUBVENTION 2017

L'association Familles Rurales de Luitré sollicite une subvention pour l'année 2017 pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs de Luitré dans lequel se rendent des enfants de la commune le mercredi et les vacances scolaires. Les chiffres ci-dessous correspondent au bilan de fonctionnement de l'année 2016 :

- Nombre d'enfants de La Selle-en-Luitré ayant participé : 25 répartis sur 16 familles
- Nombre de jours de présence : 253.5
- Montant versé par la commune : 8,50 € /jour et parenfant soit 2 154.75 €

Depuis 2014, l'aide attribuée est de 8,50 € par jour et par enfant (contre 6,25 € en 2013). Pour 2017, l'Accueil de Loisirs sollicite une participation de : 8,75 €/jour et par enfant.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une aide de 8,75 € par jouret par enfant pour l'année 2017.

CONTRAT EMPLOI D'AVENIR

La nouvelle embauche pour un agent technique polyvalent va se faire sous la forme d'un CDD de 5 mois. Cette question n'est donc plus à l'ordre du jour.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE

M. le Maire propose à l'assemblée :

- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet créé par délibération en date du 11 juillet 2011 (poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à l'époque) pour exercer des fonctions de secrétariat de mairie (accueil, administratif, élections, urbanisme...);
- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017 pour les mêmes fonctions que précédemment.

Cette suppression et création de poste concernent la même personne qui remplit tous les critères pour accéder au grade immédiatement supérieur.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer celui d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017.

FOUGERES AGGLOMERATION – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANFERTS DE CHARGES – DESIGNATION DES MEMBRES

Par délibération du 20 mars 2017, au regard des transferts de compétences, notamment gens du voyage et transports publics, Fougères Agglomération a créé la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges composée de 39 conseillers municipaux désignés par les communes. Conformément à cette délibération, il est demandé à la commune de La Selle en Luitré de désigner un membre titulaire et un membre suppléant. Il est précisé que le suppléant ne pourra siéger qu'en cas d'empêchement du titulaire.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Jean-Pierre Deshayes, membre titulaire et M. Jean-Paul Perrier, membre suppléant.

CESSION DU LAVE-VAISSELLE FRONTAL ELECTROLUX

Considérant que le lave-vaisselle frontal Electrolux acquis en 2009 n'est plus utilisé depuis le nouvel aménagement de la chaîne de lavage de la salle Lancelot et qu'il convient de le vendre ;

Considérant que le prix de vente a été fixé à 900 €, le prix de cession n'étant pas assujéti à la TVA compte tenu de l'affectation première du matériel à une mission de service public ;

Considérant que Mlle Isabelle TIZON, gérante de la crêperie « La Galette du Beffroi » 41 rue Nationale 35133 FOUGERES, se porte acquéreur du lave-vaisselle ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- autorise la vente du matériel ci-dessus et sa sortie de l'inventaire communal;
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/2017 - SUBVENTIONS 2017

Lors du vote des subventions 2017 le 27 mars dernier, le conseil municipal a accordé une subvention de 600 € au Comité des fêtes de La Selle en Luitré. Cependant, cette subvention a été oubliée lors de la rédaction de la délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme l'octroi de la subvention suivante :

- Comité des fêtes de La Selle en Luitré : 600 €

QUESTIONS DIVERSES

FLEURISSEMENT DU BOURG

Considérant que le département d'Ille-et-Vilaine est en alerte sécheresse depuis le 24 février 2017, le conseil municipal décide de réduire le nombre de fleurs pour cet été afin de limiter l'arrosage qui ne pourra être effectué qu'avec les eaux de pluie recueillies dans les réserves de l'atelier technique.

TRANSPORTS SCOLAIRES

La loi NOTRe a transféré à la Région les compétences du Département en matière de transports interurbains et scolaires. Jusqu'au 1^{er} septembre 2017, le Département continue à assurer la gestion des transports. La rentrée scolaire 2017/2018 est préparée par le Département. A partir du 1^{er} septembre 2017, la région sera responsable de la mise en œuvre des transports. La compétence transport scolaire serait ensuite transférer à Fougères Agglomération au 1^{er} septembre 2018.

ENTRETIEN DES LAGUNES - ECOPATURAGE

M. Taligot a contacté M. Torel de Luitré afin de le solliciter pour qu'il mette des moutons à pâturer l'herbe aux lagunes. M. Torel est d'accord. Les modalités pratiques vont être vues prochainement.

LOTISSEMENT DU HAUT BOURG - AIRE GRILLAGEE SACS JAUNES

Afin de préserver la propreté des lieux, une recommandation va être affichée pour que les habitants du lotissement déposent leurs sacs jaunes la veille du ramassage et non pas plusieurs jours avant.

ELECTIONS LEGISLATIVES 11/06 et 18/06/2017 - PERMANENCES

Les permanences du bureau de vote sont organisées pour les élections législatives des 11/06 et 18/06/2017.